

Drogue, alcool, tabac... Des pratiques fréquentes en entreprise



© Sébastien SORIANO/Le Figaro Les 18-35 ans sont les plus concernés par la consommation d'alcool, de tabac et de cannabis

Ce n'est pas parce qu'un salarié franchit la porte de son entreprise que ses addictions restent chez lui... À l'occasion des premières rencontres de [l'addictologie](#), qui se tiendront le 12 novembre à Paris, le [cabinet GAE Conseil](#), spécialiste de la prévention des pratiques addictives en milieux professionnels, a présenté ce mercredi les résultats d'un sondage Elabe, sur l'impact de ces comportements au travail.

Les conduites à risques vont de la consommation d'un produit psychoactif (alcool , tabac, médicaments psychotropes, cannabis), aux comportements pouvant rendre dépendant (outils connectés , pornographie, troubles du comportement alimentaire, etc.). Bien souvent, ces addictions s'entraînent les unes les autres. Il n'est pas rare qu'un salarié qui passe une partie de sa nuit sur des jeux vidéo prenne des produits qui ont des vertus stimulantes pour tenir la journée au travail. Un sujet de préoccupation pour les entreprises, puisque 15% à 20% des accidents du travail sont liés à des pratiques addictives, d'après l'Institut national de recherche et de sécurité (INRS). Or, la législation engage leur responsabilité et l'employeur doit assurer la santé et la sécurité de ses employés.

Difficulté d'aborder le sujet

Selon l'enquête, 44% des salariés sondés estiment fréquentes les pratiques addictives dans leur milieu professionnel. Ce sont les 18-35 ans qui sont les plus concernés par la consommation d'alcool, de tabac et de cannabis. C'est chez les employés du transport et de la construction (50%) et parmi les salariés des catégories socioprofessionnelles les plus précaires financièrement, ainsi que dans les secteurs d'activité les plus pénibles physiquement (53%) qu'elles sont les plus élevées. Mais « *le travail préserve la santé puisqu'il y a moins de pratiques addictives chez les personnes qui sont en activité que chez les demandeurs d'emploi* », relève Alexis Peschard, président-fondateur de [GAE Conseil](#).

Tous domaines d'activité confondus, les collaborateurs se sentent mal informés sur la façon d'aborder le sujet. Et plus l'entreprise est grande, plus les salariés s'estiment en déficit d'information (77% parmi les salariés



[Visualiser l'article](#)

d'entreprises de plus de 1000 personnes). « *Ce résultat est paradoxal, car ce sont surtout les grands groupes qui se sont intéressés à cette question. C'est le signe que leur communication ne passe pas bien* », souligne le président de [GAE Conseil](#). S'il n'est pas surprenant que ce soit dans le secteur de la santé que le niveau d'information soit le meilleur, c'est dans l'industrie et le commerce qu'il est le plus mauvais.

Lorsque les salariés se rendent compte qu'un collaborateur a un problème, ils ne lui en parlent pas directement mais s'adressent d'abord à un de ses collègues (57%), puis à la médecine du travail (52%), et au supérieur hiérarchique (44%). « *Le collaborateur addict, c'est celui dont tout le monde parle, mais à qui personne ne parle. Il perturbe toute une équipe, ce qui a bien évidemment des répercussions sur la qualité du travail* », pointe Alexis Peschard.

Les trois quarts des sondés pensent efficace la mise en place d'une politique globale de santé, de sécurité et de prévention des addictions. Huit sur dix estiment essentiel que les cadres bénéficient d'une formation spécialisée ciblée sur les jeunes de 15 à 24 ans. Sur l'ensemble des personnes interrogées, 77% sont favorables à la mise en place d'un entretien avec la personne concernée ; mais ils sont également huit sur dix à juger utile une ligne d'écoute et de conseils spécialisée en addictologie.